

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Roy St-Pierre

<https://www.cadre21.org/membres/41a9e1d3c8d9a76cd6b10f0e>

Date d'obtention : 2023-12-04 19:57:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, l'accent doit être mis sur l'accueil de la personne d'abord et avant tout. Un accueil bienveillant et empathique.

Il est important de rencontrer les personnes individuellement afin de ne pas contaminer les versions. Le fait de remplir le protocole de la trousse texto nous permettra de mieux comprendre la situation (amorce, nature, intentions et étendue). Une fois la trousse remplie, nous avons un portrait plus clair de la situation afin de guider la suite de nos interventions (rencontrer d'autres personnes impliquées le cas échéant, clore notre intervention, contacter le service de police)

Une fois la trousse remplie, même si nous pouvons clore notre intervention, il est souvent préférable de contacter le service de police quand même afin qu'une rencontre de sensibilisation puisse avoir lieu ou autre. De plus, il faut s'assurer de la sécurité et de l'intégrité tant physique que psychologique des personnes concernées et nous assurer que le contenu soit effacé sur les appareils tout en nous assurant de ne pas visionner ou voir le contenu ou les images.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que la plupart des situations sont des gestes impulsifs et que la collaboration est importante. Par contre, en cas de doute de geste malveillant il faut faire preuve de vigilance et de prudence dans nos interventions. Il est important de bien connaître notre rôle en tant qu'intervenant scolaire et référer aux bonnes personnes le cas échéant.

Nous ne sommes pas les mandataires du service de police, nous ne devons pas voir le contenu des images et nous ne devons pas répondre aux journalistes. Chacun son rôle et l'intégrité des personnes concernées doit être mise en priorité et les images doivent être effacées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate est de nous assurer de ne pas voir le contenu des images ou des sextos. Ce n'est pas que nous voulons les voir nécessairement mais il est possible que la personne concernée insiste pour nous les montrer et il est important de cadrer nos interventions pour respecter ce postulat.

De plus, il est également important de garder en tête de ne pas outrepasser nos fonctions respectives dans le cadre du contexte scolaire dans lequel nous sommes appelés à intervenir.